

DELIBERATION
N°2016-02



Avis de la CLE
sur le projet de mise à
2x2 voies de la RN 164

Séance du 24 février 2016

La Commission Locale de l'Eau, convoquée le 5 février 2016 s'est réunie le 24 février de 14h30 à 17h30, à la salle Heol de Plonévez-du-Faou, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, 1^{ère} Vice-Présidente, Madame Armelle HURUGUEN étant indisponible ce jour-là.

- membres en exercice : 65
- présents : 31
- votants : 32

Etaient présents :

Collège des élus : Mme Marguerite ANSQUER, M. Michel CARO, M. Jean FAILLARD, M. Francis GROSJEAN, M. Yves-Claude GUILLOU, M. Alain HAMON, M. Bernard IDOT, M. Stéphane L'HELGOUACH, M. Roger LARS, M. René LATOUCHE, M. Emile LE COZ, M. Patrick LOSSOUARN, Mme Gaëlle NICOLAS, M. Hervé PHILIPPE, M. Claude STRULLU.

Collège des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : M. Nicolas FABRE, Mme Martine GIUGE, M. Xavier GREMILLET, M. Jean HERVE, Mme Sophie JEZEQUEL, M. Alain LE PAPE, M. Bernard MENEZ, M. Jacques PRIMET.

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat : M. Jean-Paul COAT (ARS), M. Cyrille CUISINIER (DREAL), Mme Isabelle GUICHARD (Sous-Préfecture de Châteaulin), M. Guillaume HOEFFLER (MISEN du Finistère), M. Bruno LEBRETON (DDTM 22), Mme Zaïg LE PAPE (DDTML du Finistère), M. Eric MICHELOT (ONEMA), M. Pierre PROD'HOMME (AELB).

Avaient donné pouvoir :

Collège des élus : M. Alain LE QUELLEC (à Michel CARO), M. Dominique CONNAN (à Emile LE COZ), Mme Armelle HURUGUEN (à Marguerite ANSQUER), M. Roger MELLOUET (à Roger LARS), M. Alain PARC (à Gaëlle NICOLAS), M. Stéphane PERON (à Francis GROSJEAN), Mme Elyane PALLIER (à Claude STRULLU), M. Christian NICOLAS (à Hervé PHILIPPE).

Collège des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : M. Jean-Hervé CAUGANT (à Sophie JEZEQUEL).

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat : M. Le Sous-Préfet des Côtes d'Armor (à Bruno LEBRETON), M. Philippe CHARRETTON (à M. Guillaume HOEFFLER).

Absents Excusés :

Collège des élus : Mme Lise BOUILLOT, M. Paul GLEVAREC, Mme Armelle HURUGUEN, M. Alain LE QUELLEC, Mme Cécile NAY, Mme Emmanuelle RASSENEUR.

Collège des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : M. Guy BELLEC, M. André LE GALL, Mme Françoise PERON, M. Pierre THOMAS.

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat : M. Thibault COLL.

Assistaient en outre :

M. Xavier BADE, M. Sylvestre BOICHARD et Mme Leïla GESTIN (EPAGA), M. Patrick GOMI (DREAL), M. Gwen-Eric KELLER (CCAM), M. Pascal LAUGIER (EPAGA), Mme Emmanuelle LE DIOURIS (Chambre d'Agriculture du Finistère), Mme Anaëlle MAGUEUR (FMA), Mme Nathalie REY (EPAGA).



Avis de la CLE sur le projet de mise à 2x2 voies de la RN 164

Les membres de la CLE reconnaissent la qualité du travail fourni par le maître d'ouvrage dans le domaine de la limitation des impacts de ce projet sur les cours d'eau, les milieux aquatiques et espèces associées.

Cependant, afin de respecter les dispositions et règlement du SAGE, quelques améliorations pour la réduction de ces impacts sont encore envisageables.

Ainsi, après en avoir, débattu, les membres de la CLE donne, à la majorité, un avis favorable au projet de mise à 2x2 voies de la RN 164, assorti des recommandations suivantes :

Impacts	Compléments demandés
<u>Destruction d'habitats naturels</u>	Propositions de compensations supplémentaires plus en accord avec les surfaces de zones humides et linéaires de cours d'eau impactés par le projet (réhabilitation de 1 ha de zones humides et restauration de 600 m de cours d'eau en plus des mesures présentées) ce qui permet de respecter le SDAGE et le SAGE Aulne.
<u>Barrière à la continuité écologique</u>	Meilleur suivi de l'efficacité des aménagements pour les chauves-souris. Compensations à prévoir liées à la création d'obstacles pour la faune aquatique (aménagement de 3 obstacles piscicoles sous la RN 164 sur les bassins du Vernic et du Lennon).
<u>Augmentation du trafic : risques de collision avec la faune terrestre</u>	Diminution des risques de collision avec la faune terrestre (aménagement de 2 passages à loutre sous la RN 164 sur le bassin du Vernic).

L'annexe, jointe à cette délibération, explicite ces recommandations.

Pour : 30

Contre : 1

Abstentions : 1

(Le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics étant partie prenante dans ce projet, n'a pas pris part au vote)

Pour extrait certifié conforme

le 24 février 2016,

La Présidente,

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Armelle HURUGUEN